

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & strictement personnel

Conseil fédéral
Conseiller fédéral Beat JANS
Palais fédéral
CH-3003 Bern

Notre référence : 240101DE_BJ

Estavayer-le-Lac, le 1^{er} janvier 2024

http://www.swisstribune.org/doc/240101DE_BJ.pdf

VOS VALEURS FACE À LA PRESSE CENSURÉE PAR 99 ELUS FASCISTES

Monsieur le Ministre de la Justice, Beat JANS,

Je me réfère à mon courrier¹ du 18 décembre 2023.

Je vous souhaite une très bonne année 2024, ainsi que trouver toutes les forces nécessaires pour faire respecter les très belles Valeurs que vous avez présentées lors de votre élection au Conseil fédéral.

Je regrette que vous deviez prendre votre nouvelle fonction sans avoir su que des journalistes ont fait le constat que la Suisse est devenu un Etat fasciste depuis que les médias ont été censurés par 99 Elus, le 10 mai 2022.

Vous avez bien fait de rappeler lorsque vous avez été élu, que votre père était serrurier et que le métier du père ne joue pas de rôle pour être élu Conseiller fédéral en Suisse. C'est d'ailleurs la force de la culture chrétienne. On dit toujours que Christ était proche du peuple parce que son père était charbonnier.

Au contraire les Conseillers fédéraux qui sont nés avec une cuillère en argent dans la bouche, comme Alain BERSET, n'ont pas cette compétence de connaître la vie des non-privilegiés. Surtout ils ne s'engagent pas à les respecter.

Vu l'existence de cette organisation secrète infiltrée au parlement, qui a censuré les médias lors des élections fédérales, vous trouverez en annexe une plainte pour violation des droits fondamentaux datant du 11 février 2017 qui explique l'origine de la censure de la presse, référence² 170211DE_CF.pdf.

Cette plainte avait été envoyée à la Ministre de la justice, Madame Simonetta Sommaruga, et aussi à la Présidence de l'Assemblée fédérale. Les médias n'en ont jamais parlé !

CONCERNANT LE CONTENU DE CETTE PLAINTE DU 11 FÉVRIER 2017

Dans cette plainte, je fais référence à « un droit caché » et à un gentleman agreement passé avec l'avocat du GER, que j'appelle aussi Me A. dans d'autres courriers.

Je suis physicien et lead-auditeur certifié pour appliquer les lignes directrices de la norme d'audit ISO19011. En 2016, Me A. - qui a pris connaissance de tout le dossier - m'a affirmé que les Conseillers fédéraux ne voulaient

¹ http://www.swisstribune.org/doc/231218DE_BJ.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170211DE_CF.pdf

plus faire respecter les Valeurs de la Constitution et celles de la CEDH. Il affirmait qu'il y avait une organisation criminelle infiltrée au Parlement qui contrôlait les Tribunaux.

Cela semblait aberrant pour un ingénieur physicien.

Je lui ai lancé le défi de lui montrer qu'il avait tort. Il m'a dit dans votre dossier : « la presse n'a jamais publié que le Bâtonnier Me Philippe Richard avait autorisé votre avocat Me Burnet à porté plainte seulement contre les dirigeants de 4M bien que le principal auteur de la violation du Copyright était Me Foetisch »,.....

..... cela signifie que la presse était censurée. Il m'a dit qu'il était impossible de montrer que la presse était censurée si les journalistes refusent de le dire.

En tant que lead-auditeur, je voyais une possibilité de le faire, c'était demander le droit de réponse dans un cas, où la presse a l'obligation de le donner.

Appliquant les techniques qu'utilisent les lead-auditeurs pour montrer les dysfonctionnements systémiques, j'ai demandé le droit de réponse, le jour où le nouveau Procureur général de la Confédération, Stefan Blättler, introduisait à la presse le rôle du Procureur général Ruedi Montanari.

La presse était obligée de me donner le droit de réponse, à moins que le Parlement à sa majorité décide de violer l'article 17 de la Constitution qui interdit la censure de la presse. Ce qui semblait impossible.

C'est à ce moment que 99 élus sur 180 élus ont décidé de réduire le pouvoir de la presse et que le droit de réponse m'a été refusé par les journalistes qui avaient une décision officielle du parlement pour violer les Valeurs de la CEDH

Concernant le droit caché

Le même mois, Me Thierry AMY a pris connaissance de l'intervention du Bâtonnier Philippe RICHARD qui avait interdit à Me Burnet de porter plainte contre Me Foetisch. Je lui aussi précisé, comme l'avait expliqué Me Philippe BAUER, que le bâtonnier avait refusé de donner son autorisation parce que Me Foetisch ne répondait pas à ses convocations. Ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire avait été choqué d'apprendre qu'il suffisait à Me Foetisch de ne pas répondre aux convocations du Bâtonnier pour avoir l'assurance que ses infractions ne seront jamais instruites avant qu'il n'y ait prescription.

Me Thierry AMY m'a tout de suite dit que ce droit n'existait pas. Ce n'est pas un droit caché. C'est un crime économique commis par des membres de l'Ordre des avocats avec la violation de l'interdiction du conflit d'intérêt avec les interventions des Bâtonniers. Tout les magistrats qui lisaient la demande d'enquête parlementaire le savaient, et surtout tous les Procureurs le savaient !

En particulier tous les Conseillers fédéraux, qui doivent faire respecter les Valeurs de la CEDH le savaient ! De plus j'ai transmis la réponse au Procureur général de la Confédération Stefan Blättler. Vous saurez que j'ai effectivement déposé une plainte pénale contre les 7 Conseillers fédéraux de 2023 ainsi que Walter Thurnherr, pour que vous puissiez faire respecter les Valeurs de la CEDH, sans que les autres membres du Conseil fédéral puissent vous opposer le principe de collégialité pour vous empêcher de faire respecter les Valeurs de la CEDH

Finalement, je vous rends attentif que parmi les élus de la législature précédente, il y a 81 élus sur 180 qui ont refusé de censurer la presse. Cela signifie qu'ils n'ont pas approuvé la censure de la presse. Ce n'est pas rien. Si vous appliquez la règle de conflit de droit, le vote des 99 élus - qui ont réduit la liberté de la presse - est nul.

Ce courrier est public, il est communiqué à la presse en lui demandant le droit de réponse sur ce dossier qui ne met pas en cause vos Valeurs, mais celles des élus qui ont censuré de manière illicite la presse.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Beat Jans, mes salutations les meilleures


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/240101DE_BJ.pdf